

L'Église, un acteur culturel responsable

Le patrimoine religieux est en danger

L'actualité récente à la collégiale Sainte-Waudru à Mons nous pousse à nouveau à réfléchir au sens du patrimoine religieux et au rôle de l'Église dans ce domaine. Nous sommes conscients qu'aujourd'hui, plus que jamais, le patrimoine religieux est en danger. L'évolution de notre société en général, la baisse quantitative des moyens humains au sein de l'Église catholique, le fonctionnement complexe des fabriques d'église, entre autres causes, affectent la surveillance des bâtiments et de leur contenu et augmentent le risque de dégradation mais aussi de vandalisme ou de vol.

C'est dans l'église que le patrimoine trouve son sens

Et pourtant, la conservation du patrimoine religieux trouve tout son sens à l'intérieur même des édifices avec lequel les œuvres d'art constituent un ensemble signifiant. La cohérence patrimoniale apportée par la conservation *in situ* concourt à la valorisation à la fois culturelle et pastorale d'un bâtiment qui doit être accessible à tous. Elle permet une réappropriation communautaire d'un lieu historique d'expérience sociale et spirituelle.

Préserver le patrimoine représente un défi nouveau pour l'Église, une lourde responsabilité mais aussi une opportunité. Au-delà de la simple conservation, l'enjeu est celui de la culture chrétienne, culture qu'il importe de rendre vivante et dynamique tant pour la compréhension que pour la construction d'une société multiculturelle en pleine mutation.

Création du CIPAR et aide aux fabriques

Conscients de ces enjeux et de ces difficultés, les évêchés francophones ont mis en place des services de patrimoine qui encadrent les fabriques. Les évêques ont en outre suscité la création du CIPAR (Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux) avec l'appui de la Région wallonne (AWaP) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le CIPAR définit les stratégies et fournit des outils communs en matière de protection du patrimoine. Sa première mission est d'aider les fabriques dans leur obligation de réaliser **l'inventaire** de leur mobilier. Un logiciel élaboré en collaboration avec l'IRPA est proposé aux fabriques et fait l'objet de **formations** dispensées sur place. La politique d'inventaire va s'accompagner d'un programme de **sécurisation** des édifices religieux qui tient compte des défis patrimoniaux mais aussi d'une plus grande accessibilité au public.

Le centre développe également une **expertise** dans les différents domaines de l'art religieux en organisant des journées d'étude et en publiant des brochures de recommandations pratiques. Ces publications sont accompagnées d'expositions didactiques qui voyagent dans différentes églises afin de toucher un large public. Après la conservation des textiles, de l'orfèvrerie ou de la sculpture en bois, le CIPAR aborde cette année le domaine du vitrail.

Enfin, le CIPAR met en place un **réseau d'églises à trésor**. Plus d'un tiers des œuvres mobilières classées à titre de trésor par la Fédération Wallonie-Bruxelles est aux mains de structures d'Église qui ne disposent pour cela ni de compétences ni de financement. Le réseau veut partager les expériences de gestion et assurer une promotion commune de ces œuvres majeures.

Des mesures à prendre

Malgré ces initiatives, le chantier est encore vaste. Nous voulons insister sur les points suivants :

- Les diverses législations sur le patrimoine ou le fonctionnement des fabriques protègent trop peu le patrimoine des églises. Des dispositions législatives ou simplement réglementaires devraient prendre en compte une réalité administrative particulière et préciser les fonctions et les limites des différents acteurs.
- L'aide aux fabriques d'église doit être renforcé. Historiquement, les fabriques ont pour mission l'organisation du culte catholique. Des générations de fabriciens ont rempli cette tâche avec un grand dévouement. Aujourd'hui, dans les faits, les fabriques deviennent aussi de plus en plus des gestionnaires de patrimoine, sans pour autant en avoir les compétences ni les ressources. Elles doivent être aidées dans cette nouvelle mission. C'est un rôle que le CIPAR veut remplir, il ne pourra le faire qu'en collaboration étroite avec les pouvoirs publics.
- Une meilleure concertation doit s'installer entre les communes et les évêchés dans l'entreprise de travaux dans les églises. Ces projets, souvent coûteux, doivent s'inscrire dans une vision pastorale et patrimoniale à long terme, faute d'être désordonnés ou inappropriés.

En conclusion, les autorités ecclésiales réalisent les enjeux liés au patrimoine religieux et les responsabilités qui lui incombent. Elles souhaitent renforcer dans cette mission les liens avec les pouvoirs publics et les institutions compétentes. In fine, l'Eglise veut assumer pleinement sa fonction **d'acteur culturel** à part entière.

Christian Pacco
Administrateur-Délégué du CIPAR
www.cipar.be